

**Séance extraordinaire du conseil municipal, le lundi 24 août à 19h30.** Le maire a expliqué que cette réunion était nécessaire pour voter les résolutions qui concernaient plusieurs projets qui, selon les dires monsieur Charbonneau, devaient être mis en branle le plus rapidement possible. Le conseiller Paradis a vérifié si, conformément aux règlements 425 et

328, le président d'assemblée a le droit de vote. Monsieur Martin répondit que le maire peut voter en tout temps.

Le contrat a été octroyé à la firme I BEC pour des travaux de construction d'un puits d'eau potable au Domaine Laurentien pour la somme de 156,000\$ plus taxes. Ce montant

sera défrayé par le retour de la taxe d'essence remise aux cités et villes.

Le contrat a été octroyé à la firme 4 Saisons pour des travaux de réfection de la chaussée et amélioration du drainage de surface du chemin David pour la somme de 870,415\$ plus taxes. Monsieur Richer demande au directeur général de suivre de près le dossier de la signalisation car il y a

déjà eu des problèmes de cet ordre sur le chemin du Lac Écho cet été avec cet entrepreneur.

Le contrat a été octroyé à la firme A s p h a l t e Desjardins pour des travaux de pavage sur la rue Forget au montant de 86 900\$ plus taxes. Plusieurs citoyens dans la salle ont été surpris d'apprendre que dans une période rap-

prochée (entre 5 et 7 ans) l'aqueduc et les égouts devront être refaits sur cette même rue, monsieur le maire répond qu'il valait mieux exécuter ces travaux que ne rien faire. Monsieur Richer, prenant pour exemple les travaux de réparation effectués sur la rue Principale et dont l'égouttement n'est pas satisfaisant, il invite le maire à faire ses devoirs pour que ce problème ne se répète pas sur la rue Forget.

Le contrat a été octroyé à la firme St-Onge pour des travaux de réfection et de bouclage du réseau d'eau potable sur le chemin du Lac-Écho dans le secteur de la rue Avon pour une somme de 251,282\$ plus taxes. Les travaux seront effectués entre le 15 et le 29 septembre.

Deux demandes d'aide financière ont été présentées au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés, soit : une pour une coopérative de santé et de services de Prévost et l'autre pour la maison d'entraide Prévost.

Deux autres demandes d'aide financière ont été présentées au Programme fonds chantier Canada - Québec, une pour l'agrandissement et mise aux normes de l'usine d'épuration des eaux usées et l'autre pour l'agrandissement de la station de pompage de l'aqueduc du Domaine

Laurentien et de la construction du puits L3.

**Questions du public :**

Plusieurs citoyens ont soulevé la question de la propreté du terrain de la maison de Prévost :

- monsieur Beucage, a suggéré de vérifier le fonctionnement à l'ouvrage de St-Sauveur qui serait un exemple à suivre ;

- monsieur Yvon Blondin demande à monsieur le maire si cette situation serait dans les clos Prévostois ;

- monsieur McGovern s'est fait répondre par monsieur le maire qu'il devrait faire du bénévolat pour aider les intervenants de cette maison, cette réponse souleva l'indignation de ce dernier.

**Séance ordinaire du conseil municipal, le lundi 14 septembre à 19h30.**

Une cinquantaine de citoyens s'étaient déplacés pour cette séance de conseil.

**Module Infrastructures**

Un contrat pour la fourniture de sel de déglacage a été octroyé à la compagnie Sifto pour un montant de 41 375\$ plus taxes.

**Module Loisirs, Culture et Vie communautaire**

Un budget a été voté pour des travaux de réfection de l'église et du presbytère pour un montant de 35 820\$ plus taxes. Il s'agit de réparation de toiture, de cheminée et de peinture. Sur ce, le conseiller Richer reproche au maire son manque de vision par rapport au coût final de toutes les rénovations qui seront effectuées et qui devraient s'élever à la fin au montant d'environ 300 000\$.

**Module Sécurité publique**

La ville fera l'acquisition d'équipements et de véhicules appartenant à la Régie de police de la Rivière-du-Nord au montant de 60 724\$. Monsieur Martin nous informe, suite à une question du conseiller Paradis, que le dossier de la Régie de police serait réglé.

**Questions des citoyens**

Monsieur Stéphane Laroche a présenté une pétition de 1006 signatures demandant la construction d'un aréna dans la ville de Prévost. Son étude démontre que la ville de Saint-Jérôme et Mirabel sont favorisées et que les agglomérations périphériques sont désavantagées. Chiffres à l'appui et prenant l'exemple de la ville de Saint-Canut-Mirabel qui a recueilli une subvention de l'ordre de 1 million de dollars sur un coût total de 4.5 millions pour un aréna qui vient tout juste d'être construit. Cet équipement favoriserait l'épanouissement de la jeunesse de Prévost ainsi que les moins jeunes.

Monsieur Adornetto, rue des Chênes blâme monsieur le maire pour la photo qui fut publiée dans un journal le présentant avec un chien en laisse sur la piste du parc linéaire : selon ce citoyen, c'est un mauvais message à envoyer aux utilisateurs de ce sentier, invoquant le problème des excréments. Le maire répond qu'il s'agissait d'une expérience pour évaluer la perception des utilisateurs par rapport aux animaux à cet endroit. Ce citoyen termine en indiquant que le problème des animaux errants et des excréments se retrouvent à une forte échelle dans le secteur du Domaine Laurentien.

Monsieur Yvon Blondin revient pour une deuxième fois avec un problème de pollution lumineuse qui est causée par le nouveau terrain de tennis dans le secteur Lesage. Pour monsieur le maire il ne s'agit pas d'un problème et donne comme exemple le restaurant de la Porte du Nord.

**pour elle**



**bikini et aisselles 85\$**  
en épilation laser  
\*Certaines conditions s'appliquent. Offre valide pour un temps limité.

**pour lui**



**spécial 50%\***  
en épilation laser  
\*Certaines conditions s'appliquent. Offre valide pour un temps limité.

**ā fleur de peau**  
L'ESTHÉTIQUE AVANCÉE  
3008, boul. Curé-Labelle, Prévost  
**450 224.3129**  
aflueurdepeau.com



**Ste-Anne-des-Lacs**  
Propriété sur grand terrain boisé avec étang, 3 cac, foyer, toit cathédrale, site paisible  
**219 000\$**

**Claude Deschamps**  
Agent immobilier agréé  
**SERVICES IMMOBILIERS PAUL FRENETTE INC.**  
COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ  
**450.229.0000**

**Lorrain**  
Centre de Jardin Aménagement Paysager  
**DIVISION AMÉNAGEMENT PAYSAGER**  
3 FOIS LAURÉAT DU PRESTIGIEUX CONCOURS DES PAYSAGISTES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC  
Paysagiste CERTIFIÉ APPQ  
**NOS PROJETS GAGNANTS**  
Naissance d'un jardin | Place à la réverte | Entre ciel et terre  
151, rte 117, Ste-Anne-des-Lacs  
450.227.6446 www.jardin-lorrain.com  
**SERVICE DE PLANS ET CROQUIS**